



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

L'ensauvagement des villes françaises

Question écrite n° 1945

Texte de la question

M. Emmanuel Taché de la Pagerie alerte M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur l'ensauvagement des villes françaises. Depuis plusieurs années, on constate une hausse absolument spectaculaire de la violence dans le pays, qui ne concernent plus seulement des quartiers dits « sensibles » mais désormais quasiment l'intégralité des métropoles et villes moyennes françaises. Cet ensauvagement est régulièrement nié, au mieux largement relativisé comme un pudique sentiment d'insécurité. Le classement mondial Numbeo, spécialisé dans les classements quantitatifs mondiaux, révèle au niveau international cette réalité, en établissant un classement sur l'évaluation des visiteurs eux-mêmes de 453 villes. Les conclusions de ce classement sont absolument terribles, sur douze villes françaises, seul Strasbourg « sauve » presque l'honneur en étant dans le top 200, à la 166e place. Le classement confirme également l'extrême violence dans laquelle Paris et Marseille sont laissées par les pouvoirs publics avec une 350e et une 388e place, derrière Medellín en Colombie ou encore Karachi au Pakistan. Plus tragique et insensé encore, autrefois ville reconnue pour sa douceur de vie, Nantes est désormais devenue une capitale internationale de la criminalité, se plaçant à la 407e place et connaissant chaque semaine ses fusillades et ses terribles viols. Au classement national, la France se situe à une déshonorante 41e place, derrière l'Algérie, le Mexique ou encore les Philippines, dépassant de justesse l'Afrique du Sud et le Brésil. Les rapports chiffrés ne manquent également pas, à l'instar de l'analyse n° 48 du service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) paru le 15 septembre 2022 sur les violences dans les transports. En effet si on considère plus précisément ce secteur, il y a eu 122 000 victimes de vols et agressions dans les bus, trams, métros, trains, arrêts et gares en 2021. Cela représente une moyenne de 334 victimes par jour, un chiffre en hausse de 4 % sur un an. On observe une hausse particulièrement prononcée à Lyon (+45 %) qui semble en bonne voie pour contester la première place de Nantes sur les violences générales. Ainsi il souhaite savoir ce que le Gouvernement attend pour enfin réagir sérieusement.

Texte de la réponse

La politique du Gouvernement vise à faire reculer toutes les délinquances. Depuis 2017, des moyens humains, matériels et techniques exceptionnels ont été donnés aux forces de l'ordre. La lutte contre le trafic de stupéfiants a été érigée en priorité, coordonnée par un nouvel Office anti-stupéfiants. Les points de deal sont soumis à un harcèlement sans relâche, avec l'aide de la population. La lutte contre les rodéos urbains s'est également intensifiée, alors que le phénomène est un facteur d'insécurité et d'exaspération pour les Français. Des avancées majeures ont été obtenues en matière de violences intrafamiliales. Le « plan 10 000 » policiers et gendarmes supplémentaires a été mené à bien entre 2017 et 2022 et chaque département compte plus de forces de l'ordre qu'en 2017. L'arsenal juridique a été adapté. Les moyens du ministère de la Justice ont parallèlement été accrus : la réponse pénale à la délinquance doit en effet être la plus rapide et systématique possible. Par ailleurs, le développement de la procédure de l'amende forfaitaire délictuelle permet de lutter concrètement contre l'impunité. La mobilisation des forces de l'ordre produit des résultats. De septembre 2022 à mai 2023, on observe une diminution de 13,4 % des vols avec violences et une diminution de 20,9 % des violences contre les transports en commun. Le nombre de cambriolages s'est stabilisé. Dans la lutte contr la

drogue, des résultats significatifs sont enregistrées, avec notamment une baisse de 20,5 % du nombre de points de deal et une hausse de 9,5 % du nombre de trafiquants mis en cause. Le nombre d'opérations de démantèlement de points de deal a augmenté de plus de 110 %. Face aux consommateurs, qui nourrissent le trafic, le nombre d'amendes forfaitaires délictuelles dressées a augmenté de 35,7 %. Il convient de rappeler que nos concitoyens contribuent à cette lutte depuis que leur est offerte, depuis mars 2011, la possibilité de signaler en ligne les points de deal aux forces de l'ordre, initialement sur les sites moncommissariat.fr et magendarmerie.fr et désormais sur l'application Ma Sécurité. La loi du 24 janvier 2023 d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur va permettre la poursuite de ces efforts. Adossée à 15 milliards d'euros de crédits, elle va notamment se traduire par le recrutement de plus de 7 300 policiers et gendarmes supplémentaires. Elle sera aussi un levier de modernisation des moyens matériels et en particulier d'équipements à la pointe du numérique. La suppression des « tâches indues » et une politique volontariste de « substitution » vont en outre permettre de recentrer les personnels actifs sur leurs missions opérationnelles. D'importantes réformes sont également engagées pour renforcer l'investigation, avec par exemple la formation de tous les nouveaux policiers et gendarmes à la fonction d'officier de police judiciaire, tandis que la création des « assistants d'enquête », issus des corps administratifs, permettra aux enquêteurs de se concentrer sur leur cœur de métier. D'ici à 2030, la présence rassurante et dissuasive des forces de l'ordre sur la voie publique sera doublée, répondant à une attente majeure des Français. Cette occupation du terrain, en priorité à pied, à hauteur d'homme, par exemple dans les lieux les plus sensibles, monte progressivement en puissance, notamment grâce à la mise à la disposition des préfets d'unités de forces mobiles employées en missions de sécurisation et à la poursuite de la création de postes dans les commissariats. En outre, 11 nouvelles unités de forces mobiles seront créées d'ici les jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, projetables en urgence pour réprimer des violences urbaines, comme pour exercer des missions de sécurisation d'ici les jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 là où c'est le plus nécessaire. Occuper davantage le terrain va permettre de mieux lutter contre la délinquance de voie publique, qui est la priorité du ministre de l'intérieur et des outre-mer. Les actions menées contre le trafic de stupéfiants y participent. Le ministre de l'intérieur et des outre-mer a par ailleurs décidé de renforcer significativement la lutte contre l'insécurité dans les transports. Seront ainsi mises en place 77 nouvelles unités dédiées à la sécurisation des transports, comptant près de 2 000 policiers et gendarmes supplémentaires, soit un doublement des effectifs chargés de cette mission. La mobilisation des forces de police et de gendarmerie et de leurs partenaires, notamment les services de sécurité des transporteurs, produit des résultats encourageants. En très légère hausse (+ 1 %) en 2022 par rapport à 2021, la délinquance dans les transports en commun terrestres a en effet baissé de 19 % en 2022 par rapport à 2019 (148 429 victimes en 2022 contre 184 283 victimes en 2019). Par ailleurs, les violences aux personnes dans les transports en commun ont baissé de plus de 10 % en 2022 par rapport à 2021 (22 884 victimes en 2022, contre 25 550 en 2021). La politique de sécurité ne peut se concevoir sans une approche partenariale et le Gouvernement s'emploie donc, aux côtés des élus locaux, à renforcer le continuum de sécurité avec les polices municipales comme avec les entreprises de sécurité privée.

Données clés

Auteur : [M. Emmanuel Taché de la Pagerie](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (16^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1945

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : Intérieur et outre-mer

Ministère attributaire : Intérieur et outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 octobre 2022](#), page 4356

Réponse publiée au JO le : [4 juillet 2023](#), page 6170